

Séance du mardi: 30 mars 1915.

Présidence de M. Peytral.

La séance est ouverte à 2 heures 1/2.

Sont présents: M. M. Aimond, Castier, Barbier, Alexandre Bérard, Beauvisage, Chastenet, Chautemps, Ferdinand Dreyfus, Dupont, Gervais, Guittier, Maurice Faure, Jeanneney, Doumer, Gervais, Guittier, — Lhopiteau, Millier-Lacroix, Peronnet, — Patignani, Lourties, Perchet, Henri Michel, Steeg, De Selves, Couron, Bronilhot, Steeg.

M. M. Viviani, Président du Conseil, — Ribot, ministre des finances, Fernand David, ministre de l'Agriculture, Delcassé, ministre des affaires étrangères et Chomton, ministre des Postes et des Télégraphes, sont introduits et prennent place au bureau.

No. de Président informé <sup>No.</sup> le Prés. Dunt.

du Conseil que la commission n'a pu examiner que d'une façon superficielle le projet de loi, non encore voté par la Chambre, portant ouverture de crédits supplémentaires pour le ravitaillement de la population civile. Elle a

a désiré, avant de se prononcer sur cette question, entendre les explications des divers ministres compétents.

M. Viviani, Président du Comité, expose d'abord l'aspect agricole et économique de la question. Le Gouvernement a été unanime à penser, étant donnée la situation actuelle, qu'il était indispensable, pour le maintien de la vie civile de maintenir le prix normal du pain qui est un élément de la défense nationale et de ne pas placer, sous ce rapport, la France dans une situation inférieure à celle de l'Allemagne. Il fait connaître la situation actuelle du pays tirée des statistiques agricoles et des renseignements fournis à la Direction générale des Douanes. Le Gouvernement s'est efforcé, par des mesures appropriées, de faire rentrer tout le blé nécessaire dans la zone des armées et s'est préoccupé également de prescriptions à prendre pour alimenter la zone de l'intérieur. Il énumère les importations qui ont eu lieu et les conditions dans lesquelles elles se sont accomplies et donne des chiffres à l'appui.

M. Ribot, ministre des Finances, parle ensuite de l'avance que l'on aura consentie à la Russie pour se procurer 9,200,000

3

quintaux de blé destinés à faire face à la situation présente et des mesures à prendre pour ne pas se trouver, à un moment donné, en face d'un déficit. On a reproché au Gouvernement sa prudence et le retard qu'il a mis à se procurer cette dernière, c'est qu'il a voulu protéger le commerce et l'aider à remplir son office normal. Mais en présence de sa défaillance, il a estimé qu'il pourrait prendre sa place, tout en se mettant à la disposition des chambres de commerce et en ne prenant que des mesures honnêtes et régulières. C'est de concert avec elles qu'il a réglé la question des transports et qu'il se propose d'opérer la répartition du blé dès qu'il aura touché le sol français.

M. le ministre des finances demande à la commission de vouloir bien donner sa sanction au projet de loi que la Chambre doit voter vendredi prochain.

M. Thomson, ministre du commerce, insiste sur ce point que le Gouvernement a fait tous ses efforts pour qu'on utilisât dans la mesure du possible toutes les ressources du pays. Il énumère successivement les mesures qui ont été prises pour arriver à ce résultat: budgets nécessaires sur tous

4

tous les points du territoire, recours aux  
moyens commerciaux, prêts sans intérêt, —  
mesures prises d'accord avec le ministre de  
la guerre pour empêcher la hausse du prix  
du pain etc... On pourrait reprocher au  
Gouvernement de ne pas avoir essayé d'acheter  
en Amérique, mais c'est parce qu'il y avait  
un contrat entre la Russie et la France.

Il est certain que si la question du Détroit  
du Nord-Ouest est tranchée, la France sera  
suffisamment approvisionnée en blé, car on  
s'est assuré de tous les moyens de transport.  
On s'est aussi adressé à la Russie, 2,800,000 quintaux de blé ont  
été achetés en Argentine.

Quelques observations sont encore  
échangées sur cette question entre M. M. Millicr-  
Laurois, Aimond, Chassanet et le ministre.

no. le rapporteur général s'étonne  
de ce fait qu'on a fixé sans le dire un prix  
maximum. La Russie s'est-elle engagée  
à fournir 10 millions de quintaux de blé  
au prix indiqué?

op. le ministre pas encore.

no. le rapporteur général prévoit que  
les Détroits sont ouverts, tout le monde pour  
avoir du blé, va se précipiter sur la Russie  
et que, dans ces conditions, les prix

minima ne pourront être maintenus.

M. Chastenet, M. le Président du Conseil et M. le ministre du commerce ont semblé dire tout à l'heure que la Russie céderait à la France le blé qu'elle avait acheté elle-même. S'en est-on préoccupé du cours du rouble au moment de ces achats?

M. Doumer ne pense pas que ces achats et la manière dont ils seront faits soient critiquables; il ne critique donc pas l'opération, mais il constate qu'elle est basée sur une opération de guerre: l'ouverture des barrières. Les achats sont-ils réalisés sous cette condition ou l'opération est-elle fermée.

M. le ministre du commerce répond que c'est un achat ferme.

M. Astier estime que dans ce cas, des mesures doivent être prises pour que le marché soit fortifié et maintenu en tout état de choses.

M. Berthot ne croit pas qu'on puisse s'opposer au projet, mais il désirerait avoir des explications sur la manière dont le blé ainsi obtenu sera emmagasiné et réparti entre suivant les besoins de la population civile.

M. Visiani répond que le blé sera réparti  
 dès qu'il sera arrivé et qu'il fera incessamment  
 savoir par un décret, à tous les préfets la  
 manière dont l'opération devra avoir lieu.

M. Perchet préférerait que cette répartition  
 fût faite par les chambres de commerce beaucoup  
 mieux qualifiées que les préfets pour une  
 opération de ce genre. De plus, cette mesure  
 devrait être maintenue après la paix à  
 titre transitoire.

D'autres observations sur le même point  
 sont encore échangées entre M. Perchet,  
 le Président, de Selvas, Juvenonq, Visiani  
 et Chomson.

M. Doumer exprime son étonnement  
 de voir le ministre du commerce chargé de  
 cette opération. Pourquoi ne pas la confier  
 au ministre de la guerre? Ces opérations  
 sont confidentielles aux opérations de guerre  
 et devraient être confiées au service de  
 l'intendance. Il regrette la création de  
 ces nouveaux voyages qu'il ne trouve pas  
 nécessaires.

M. le ministre du commerce répond que  
 le ministère de la guerre a répondu que  
 la chose ne lui semblait pas possible. Il  
 trouve les craintes de M. Doumer exagérées  
 et ne demande pas mieux. Du reste, si l'on

7

peut s'entendre avec les chambres de commerce  
de constituer avec elles un service de transaction.  
Le ministre du commerce n'a jamais demandé  
à être chargé de cette tâche.

M. Couron ne reviendra pas sur  
la question des marchés, mais il est surtout  
préoccupé de celle de la répartition du blé  
dans la consommation. Il ne croit pas  
qu'il soit nécessaire que le Gouvernement  
remplisse seul cette tâche. Il y aura toujours  
sur le marché une quantité de blé assez  
considérable pour le mettre à l'abri d'une  
haute. Des stocks, suivant lui, devront  
être remis aux chambres de commerce  
qui les céderont au prix de revient de  
32 fr., prix auquel on veut que le blé  
subsiste en France. Vouerait-on, sous  
le dire, faire une loi du maximum ?

M. Guimond est d'accord avec M.  
Couron sur la question de principe; il faut  
faire la loi sur le ~~total~~ taxe du pain.

M. Lhopiteau estime qu'après de  
voter le projet, il est indispensable que l'on  
sache comment la distribution du blé  
sera faite au commerce. Le projet de Décret  
doit le dire.

M. Viviani. Ce projet a été remis à  
M. le rapporteur général.

M. Ribot. C'est le monde est d'accord avec le Gouvernement pour l'achat du blé.

M. De Selves demande à M. le ministre du Commerce quelles sont les dates des acquisitions réalisées.

M. Thomson répond qu'elles ont été faites en février et dans la première quinzaine de mars.

M. Willies - le soir fournit des renseignements sur les blés de la C. de la baie d'Anderson à laquelle on pourrait s'adresser en la mettant en concurrence avec les autres vendeurs.

M. Perchoy fait observer qu'il y a, en dehors du blé, d'autres denrées de première nécessité pour l'achat desquelles le chiffre du crédit qu'on va demander au Parlement pourrait être augmenté.

M. Thomson dit qu'en effet la question du sucre peut devenir grave dans quelques jours.

A la suite d'une nouvelle discussion à laquelle prennent part M. M. De Selves, Viviani, le Président, Teisserenc et Ferroux David, ministre de l'Agriculture qui considère la nécessité d'empêcher non seulement la hausse, mais la disette du blé comme une mesure de salut public et supplie ses collègues de tout faire pour que la sonde

9

puisse s'opérer entre ~~eux~~ dans des conditions normales (approbation) M. M. les ministres se retirent.

M. le rapporteur général rapp. Me à la commission que la commission du budget a voté à l'unanimité le projet de loi. La commission des finances ne peut se prononcer avant d'avoir reçu le projet de décret dont on vient de lui parler.

Quelques observations sont encore échangées entre M. M. Alexandre Bérard, Steeg, Courron, Duiron, Jeannequin, Chantemps et Perchot et la commission adopte l'ordre du jour suivant :

« La commission des finances et d'avis qu'il y a lieu pour le Gouvernement — d'affecter pour le ravitaillement de la population civile des opérations d'achat et de vente de blés jusqu'à concurrence de 150 millions. »

La séance est levée à 6 heures.